



BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 5

ANNEE : 2022

Mois : JANVIER

Sommaire :



Le mot du Maire p. 1

Etat civil p. 1

**Informations générales
et administratives p. 2-3**

**Vie de la commune
p. 3 et 4**

**La parole est aux
associations p. 4 à 6**

**Page Trucs et astuces :
p. 7**

Le mot du Maire

Cette année encore nous ne partagerons pas de galettes à la salle des loisirs. Les traditionnels vœux du maire arriveront jusqu'à vous par le biais du bulletin municipal. Cette tradition est ancestrale puisqu'à Babylone, chez les romains et même au pays des druides elle se pratiquait. Déjà chez les romains, on fait un bilan de l'année passée et on se projette sur l'année à venir, on échange des vœux, on s'offre des présents. Nous n'avons rien inventé ! Je suis bien consciente que ces vœux ne répondent pas aux attentes de beaucoup, il y manque la convivialité. Nous comprenons qu'il faille se protéger et protéger les autres. Malheureusement, le risque est de s'isoler et de perdre l'envie. Un mal-être peut sournoisement s'installer et consumer l'énergie. Il existe de petits trucs pour tenter d'échapper à cette grisaille. La culture dans toute sa diversité. Pourquoi ne pas s'émerveiller devant une gargouille, pleurer devant un film, rire devant un spectacle, s'oublier devant une peinture, s'émouvoir devant une danse, s'interroger après une lecture,... Quel plaisir ressent l'enfant qui répond à un adulte : « moi aussi je connais le château de Chambord, je l'ai visité avec l'école » ? Qui n'a jamais retrouvé le sourire grâce à une musique écoutée ? L'UNESCO considère que la culture est indispensable et le proverbe africain dit qu' « un homme sans culture ressemble à un zèbre sans rayure ».

Bonne année à toutes et tous

Etat Civil de l'année écoulée

Inhumations

BROVADAN Annette née FOURNIER décédée à LIGNY LE CHATEL (89) le 19 août 2021

LEFEVRE Jeannine née POITOU décédée à LIGNY LE CHATEL (89) le 22 février 2021

MASSEY Mickaël décédé à CHAGNY (71) le 30 mars 2021

PACS

SVITONE Béatrice et LEFEVRE François le 8 mars 2021

Naissances

POMMIER Adèle née le 10 novembre 2021

ROYER Fallon née le 24 octobre 2021

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

Elections 2022

Election présidentielle 10 et 24 avril, élections législatives 12 et 19 juin seront les rendez-vous électoraux de cette année.

Au vu des conditions sanitaires, le vote aura lieu une nouvelle fois à la salle des loisirs. La date limite des Inscriptions sur la liste électorale est fixée au 4 mars



Recensement

Rappelons à nos jeunes qu'ils doivent se faire recenser en mairie au cours de l'année de leurs 16 ans. Cette démarche est obligatoire et indispensable pour de nombreuses démarches :

s'inscrire à la conduite accompagnée, pour des examens....

Pour toute information n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.



De nouvelles conditions d'accueil provisoires à la mairie

N disponible temporairement. Nous allons devoir nous adapter pour assurer de maintenir la qualité de nos services et nos capacités d'accueil. Nous avons recruté Mme Thomas, secrétaire de mairie expérimentée qui assurera l'intérim. Elle assurera un accueil au public le vendredi de 10 heures à 15 heures Une permanence sera assurée par les maires et adjoints :

- Les mercredis de 16h à 18h.
- Les vendredis de 15h à 18h30

Merci de veiller à anticiper au maximum vos démarches administratives. Malgré nos efforts, notre réactivité sera peut-être moindre qu'à l'accoutumée.



Renforcement des mesures de biosécurité...

Pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours. Le COVID n'est malheureusement pas la seule menace de pandémie. Le nombre de foyers d'influenza aviaire a augmenté ces dernières semaines en Europe. Compte tenu de la présence d'élevages professionnels sur la commune, voici les mesures rappelées par le ministère de l'agriculture et de l'environnement.



Si vous détenez des volailles de basse cours ou des animaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux

Par ailleurs vous devez :

- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Eviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel
- Ne pas vous rendre dans un autre élevage sans précaution particulière
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eau de surface eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination possible. Si les fientes et fumiers sont stockés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.

Si une mortalité anormale est constatée, conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

La circulation des véhicules terrestres à moteurs dans les espaces naturels.

Vélos, piétons, quads, vélos électriques, 4x4 : les moyens de circuler sur nos chemins se multiplient. Le développement des loisirs motorisés nécessite un rappel pour le bien-être de tous et le respect de l'espace naturel.

Afin de concilier protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules motorisés est réglementée depuis la loi du 3 juillet 1991. L'article L.362-1 du code de l'environnement précise que « , en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat des départements et de communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publiques des véhicules à moteurs. » En ce qui concerne les chemins ruraux, ils font partie du domaine privé de la commune mais sont affecté à l'usage public par nature. L'appréciation de leur utilisation relève du Maire qui peut en limiter ou interdire l'accès par arrêté. Pour les voies privées, l'absence d'entretien normale du chemin ou le seul fait que l'itinéraire est accessible aux véhicules qui ne sont pas équipés de 4 roues motrices est suffisant pour considérer qu'il n'est pas ouvert à la circulation publique des véhicules à moteur ».

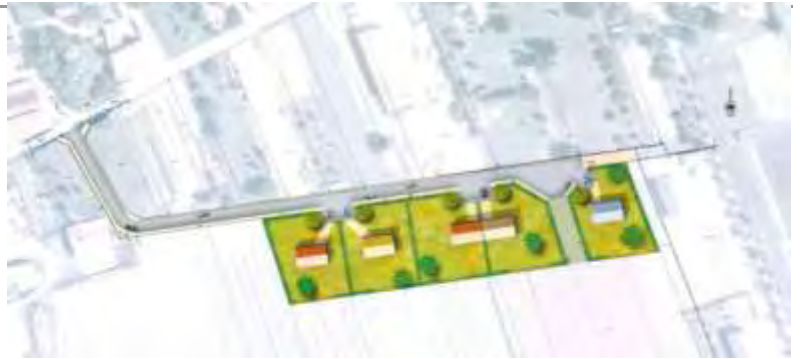
Il est donc interdit de créer des passages pour véhicules motorisés à travers rus ou fossés.



VIE DE LA COMMUNE

Du côté du lotissement ...

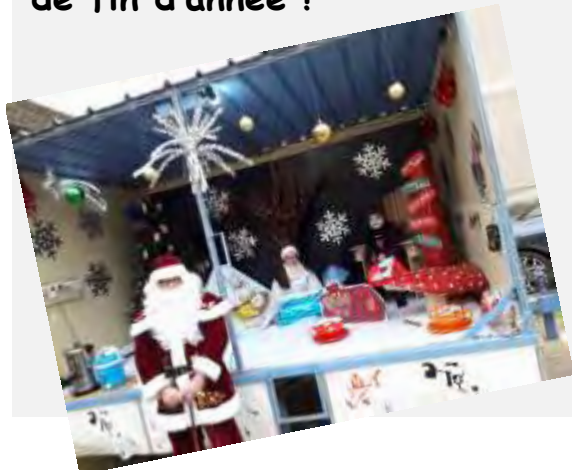
L'année dernière, dans le bulletin de janvier, nous vous avons fait part de nos inquiétudes quant à la réussite du projet lotissement. La pandémie avait freiné les transactions immobilières. Et le budget municipal était contraint par la vente des parcelles afin de réaliser l'équilibre financier.



La situation s'est éclaircie dans l'année 2021, bien au-delà de nos espérances initiales : à ce jour, 2 parcelles ont été vendues et 2 autres transactions sont en cours et bien engagées. Il ne reste qu'une seule parcelle disponible. Il ne reste plus à espérer que l'année 2022 nous apportera la même satisfaction de voir que Varennes est une commune attractive.

Comme vous avez pu le constater l'éclairage de la rue des hauts chemins a été raccordé et les travaux devraient débiter dès l'obtention des permis de construire.

Le CCAS et le comité des fêtes à l'œuvre pour maintenir la convivialité des fêtes de fin d'année !



Après une année sans festivité, le comité des fêtes s'est dépensé sans compter pour apporter une touche de fantaisie dans notre Varennes : un village au cœur du village, le char de Noël qui circule à nouveau. Le père Noël a fait un détour par la salle des loisirs. Passe sanitaire oblige, ajouté à la crainte de se mélanger avant les fêtes de familles, l'affluence était moindre qu'à l'accoutumée. Le CCAS avait préparé les cadeaux pour tous. Des plus petits aux grands CM2, 40 enfants en ont profité. Quant aux anciens, ils étaient 42 à bénéficier d'un colis. Cette année le CCAS avait privilégié les produits locaux : chocolats de Montigny, vins de Lignorelles, volailles de Méré, fleurs de Pontigny. De quoi réjouir les papilles et les yeux.

VIE DE LA COMMUNE

Le point sur les travaux de l'année écoulée ...

Le programme de voirie a été mené à son terme : la réfection du trottoir de la grande rue devant l'entreprise VME a été réalisé en novembre, ainsi que l'impasse du Croût Jacquin.

Comme vous avez pu le constater la pose de la fibre a été réalisée dans la même période. Et dans quelles conditions !! Travaux à la va vite par des équipes travaillant dans des conditions déplorables, au mépris des règles de sécurité pour elles même ainsi que pour le trafic. Voilà l'effet pervers des cascades de sous-traitance : le Conseil départemental missionne une entreprise qui elle-même sous traite les travaux à une autre entreprise et ainsi de suite. La municipalité n'a pas la main sur ces travaux puisqu'il s'agit d'une route départementale qui relève donc du Conseil départemental. Pour autant le Maire n'a pas manqué de rappeler les services techniques de cette collectivité à prendre leurs responsabilités et faire pression pour que, au moins les travaux ne menacent pas la sécurité des conducteurs : stabiliser les accotements, reboucher les trous. La départementale n° 8 était devenu un temps très dangereuse et nous sommes rassurés qu'aucun n'accident n'ait été à déplorer !



Et l'année 2022

La toiture de l'école : c'est le « gros morceau du mandat et de cette année. L'étude préalable est achevée. Les appels d'offre vont être lancés dans les prochains jours. L'objectif est de réaliser ces travaux avant la fin de l'année. En plus des contraintes techniques, il va falloir être rigoureux sur le respect des consignes de sécurité en période scolaire puisque la durée des travaux sera de 3 à 4 mois.

Pour le reste nous poursuivons la réfection des chemins et de la voirie comme à l'accoutumée.

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

L'ensemble des membres du comité des fêtes vous souhaite une belle année 2022 !

Conscient des difficultés passées, de celles toujours actuelles nous voulons espérer une liberté retrouver en 2022, et que chacun de vous reste en bonne santé.

Cette année encore nous avons malgré toutes les contraintes, proposé plusieurs moment de distraction en s'adaptant et avec le soutien de la municipalité.

Les randonnées sont toujours autant appréciées pour leur parcours, leur gourmandises (humm le pain d'épices, le soumaintrain...) et leur convivialité.



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

L'apéro concert a malheureusement été écourté par une météo peu clémente mais nous avons déjà pu danser, manger et boire assis (on le savait déjà !) au rythme de la musique.



Nous avons retrouvé la foire aux jouets cette année avec bons nombres de biens qui ont trouvé une seconde vie avec de nouveaux propriétaires. Chacun a su y trouver son compte.

Et puis en cette fin d'année nous avons orné nos rues de décorations diverses pour les fêtes. L'occasion pour moi de remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à la confection, la restauration, à l'installation de ces décors. Merci à MB peinture pour la fourniture de matériel, ainsi qu'à nos généreux donateurs pour le village de Noël et le manège.

Nous espérons avoir apporté un peu de gaieté pendant cette période de fête.

Le char de Noël a déambulé en présence d'Alice au P des merveilles, de la reine de cœur et du Père Noël. L'chaud était le bienvenu pour se réchauffer

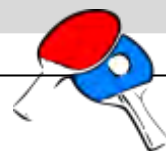


Tout récemment nous avons débuté l'année avec la collecte des sapins naturels avec l'aide de Basil notre magnifique cheval de trait conduit par Mr Cyrille Prestat et Christelle que nous remercions infiniment pour cette initiative unique, c'est merveilleux de retrouver cette utilisation écologique de collecte. La revalorisation de ces sapins reste encore à peaufiner mais nous y travaillons.

Nous nous réunirons dès que la situation le permettra plus sereinement courant février pour l'assemblée générale. Je vous invite à nous rejoindre, plus nous serons nombreux, plus des projets pourront émerger.

Au plaisir de vous divertir.

Gaëlle BOGUREAU, présidente du Comité des fêtes



Ecole de Varennes

Les élèves de l'école de Varennes souhaitent une bonne et heureuse année à tous les habitants de la commune de Varennes en particulier dans ces temps troublés.

Carnaval

Les élèves de l'école défilent dans les rues de la commune dans la matinée du 11 février. Ils n'offriront pas de crêpes aux habitants cette année vu les conditions sanitaires mais ils passeront vous faire un petit coucou.

Classe découverte

Les élèves des écoles de Varennes et les CE2 de Ligny partiront à la découverte de l'Auvergne et ses volcans du 22 au 25 mai prochain. Ils séjourneront à la Bourboule.

La Kermesse

La kermesse aura lieu le dimanche 12 juin à l'école de Varennes. Ce sera l'occasion de se retrouver et de partager une journée autour des spectacles et des jeux des enfants.

Le Méchoui

Le méchoui aura lieu à Méré le samedi 26 juin ce qui nous permettra de partager à nouveau des moments conviviaux qui nous manquent tant.

Spectacle de Noël

Le spectacle n'a pas pu avoir lieu cette année malheureusement et cela a fait un vide. Nous nous rattraperons en décembre prochain où les élèves auront le plaisir de remonter sur les planches.

Ne pouvant pas faire de spectacle à Noël, nous avons fait un projet de contes et chants de Noël. Vous trouverez le résultat de ce travail en vous rendant à l'adresse suivante : <http://coinlecture.ddns.net/Contes.html>

Ou en scannant ce QRcode :



Le directeur, Arnaud DUBOIS.



Tennis de table de Varennes

La première partie du championnat UFOLEP Yonne s'est achevée le vendredi 17 décembre. Sur 6 équipes présentes, 2 descendent, 2 se maintiennent et 2 montent d'une division. Bilan globalement positif, compte tenu des blessures, absences, mutations professionnelles, qui ont jalonné notre parcours.

Le moral reste néanmoins au beau fixe et notre objectif de donner le meilleur de nous-même pour défendre les couleurs de Varennes Tennis de table. Notre club est désormais le plus représenté dans les deux championnats, individuels et équipe. 20 joueurs inscrits en individuels et 6 en équipe en championnat, véhiculent ainsi l'image de notre club dans tout le département, image tout à fait positive à en croire les commentaires et retours aussi bien chez les adultes que chez nos plus jeunes.

Tous les membres de Varennes Tennis de table se joignent à moi pour vous souhaiter le meilleur pour 2022. Que cette nouvelle année soit synonyme de santé, bonheur et réussite.

Le Président, Francis PARENT

Union Sportive de Varennes

Je me joins aux membres de notre club pour vous présenter tous nos vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année.

Malheureusement l'année 2021a été marquée par la pandémie, avec son lot de contraintes sanitaires. Dès le début d'année nous sommes dans l'obligation d'annuler déjà plusieurs festivités.

Cependant je ne cesse de répéter et de mettre en valeur le travail effectué par les uns et les autres, qui bénévolement, font vivre notre club et sans lequel celui-ci n'existerait pas. La tâche accomplie par nos éducateurs animateurs et par tous ceux qui, tout naturellement, sont prêts à donner de leur temps, est essentielle. Un club de 160 licenciés ne peut se faire qu'avec une équipe soudée et ambitieuse.

Merci aux membres du Conseil d'administration pour le travail effectué tout au long de la saison.

Je tiens à remercier également nos partenaires, le Conseil Départemental et surtout la municipalité pour le soutien financier et le matériel apporté.

Que sera 2022 ? Cette situation sanitaire ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant, je souhaite une année pleine d'ambition et de projet. Continuez de prendre soin de vous et de ceux qui vous sont chers.



Le Président : Gilbert CUNEAZ

Trucs et astuces : Comment repeindre ses volets en bois ?

Le matériel nécessaire :

- Des tréteaux : Pour peindre plus vite, vous pouvez en prévoir plusieurs paires et gagner ainsi un temps précieux. En effet, pendant qu'un volet sèche, vous pouvez en peindre d'autres et effectuer ainsi un roulement.
- Des pinceaux : un pinceau à bout rond et, si vous le souhaitez, un rouleau de petite taille (patte de lapin)
- Des chiffons et une éponge.
- De la peinture pour volets en bois.
- De la peinture pour les parties métalliques du volet (prévoir de l'antirouille).
- De la pâte à bois pour réparer les éventuels trous et fissures des volets.
- Une spatule pour l'application de la pâte à bois.
- Du papier de verre à gros grains (60,80,100) et à grains fins (120) pour décaper l'ancienne peinture.

Le choix de la peinture :

Selon la nature de vos volets, différentes peintures peuvent être utilisées, n'hésitez pas à prendre des photos afin de les montrer au vendeur de votre magasin spécialisé. Privilégiez une peinture acrylique (diluable à l'eau) qui facilitera l'application, le séchage et le nettoyage.

La dépose des volets :

Pour peindre vos volets, vous devez commencer par les démonter. Posez-les sur des tréteaux préalablement préparés et disposés sur un sol plat, car vous devrez peindre vos volets horizontalement pour éviter les coulures et réussir vos finitions. Retirez toutes les parties métalliques à l'aide d'un tournevis. Pensez à disposer une bâche de protection au sol afin d'éviter les taches de peinture.

La préparation des volets :

Il n'est pas indispensable de décaper les anciennes couches de peinture. Poncez le bois avec du papier de verre, ou utilisez une ponceuse. Pour un meilleur résultat, commencez avec du papier de verre à gros grains pour éliminer la peinture plus facilement, puis terminez avec du papier de verre à grains fins pour un résultat régulier.

Cette étape est importante, car si vous peignez directement sur votre ancienne peinture, vous n'obtiendrez pas un résultat net et durable. La peinture va s'écailler et se décoller. Le décapage et le ponçage permettent de mieux accrocher la peinture et de la rendre plus durable.

Une fois vos volets poncés, dépoussiérez-les bien avec un chiffon microfibre propre ou une brosse souple, puis passez un chiffon humide.

La réparation de vos volets :

Si vos volets présentent des trous ou des fissures, rebouchez-les avec de la pâte à bois. Appliquez-en sur les endroits à combler à l'aide d'une spatule. Lissez la surface avec votre spatule, puis laissez le produit durcir et sécher.

Une fois vos rebouchages secs, poncez la surface avec un papier de verre à grains fins (120) et dépoussiérez bien.

L'application de la peinture :

Appliquez la peinture uniformément, sans surcharge, afin d'éviter les coulures. Laissez sécher le temps indiqué sur la fiche technique.

Si une seconde couche de peinture est nécessaire, appliquez-la en répétant la même opération.

Une fois le volet sec, retournez-le pour peindre l'autre côté, toujours selon le même principe.

En parallèle, appliquez la peinture sur les parties métalliques et les gonds des volets.

Le nettoyage du matériel :

Une fois que la peinture est appliquée, il est préférable de nettoyer vos pinceaux sans attendre pour pouvoir les réutiliser ultérieurement. Vous réaliserez ainsi des économies en évitant d'en racheter.

Bon Courage...Sinon faites appel à un professionnel ;-)